



1955 Le premier Congrès a adopté l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus

1960 Le deuxième Congrès a recommandé des services spéciaux de police pour la prévention de la délinquance juvénile

1965 Le troisième Congrès a analysé le lien entre l'évolution sociale et la criminalité

1970 Le quatrième Congrès a préconisé d'améliorer la planification de la prévention du crime en faveur du développement économique et social

1975 Le cinquième Congrès a approuvé la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

1980 Le sixième Congrès, dont le thème était: "Prévention du crime et qualité de la vie", a reconnu que la prévention du crime devait tenir compte de la situation sociale, culturelle, économique et politique des pays

1985 Le septième Congrès, qui avait pour thème "La prévention du crime pour la liberté, la justice, la paix et le développement", a adopté le Plan d'action de Milan et plusieurs nouvelles règles et normes des Nations Unies

1990 Le huitième Congrès, qui avait pour thème "la coopération internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale au XXI^e siècle", a recommandé des mesures contre la criminalité organisée et le terrorisme

1995 Organisé sur le thème "moins de criminalité, plus de justice: la sécurité pour tous", le neuvième Congrès a mis l'accent sur la coopération internationale et l'assistance technique pratique en vue du renforcement de la primauté du droit

2000 Le dixième Congrès a adopté la Déclaration de Vienne, qui engage les États Membres à renforcer la coopération internationale contre la criminalité transnationale et la réforme de la justice pénale

Informations à l'intention des journalistes

Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le Congrès, y compris un centre de presse et une salle de réunion de la presse.

Les représentants des médias souhaitant couvrir le onzième Congrès contre le crime devront faire une **demande d'accréditation** avant ou pendant le Congrès.

Le formulaire de demande est disponible sur le site www.unis.unvienna.org

Jusqu'au lundi 11 avril 2005, les formulaires remplis ainsi que les documents à joindre pourront être communiqués soit par courrier électronique soit par fax à **Mme Veronika Crowe-Mayerhofer, Assistante chargée de l'accréditation, Service de l'information de l'ONU, Vienne.**

Fax: (+43-1) 26060-7-3342.

Adresse électronique:
veronika.crowe-mayerhofer@unvienna.org

À compter du vendredi 15 avril 2005, les représentants des médias pourront se présenter en personne au comptoir d'accréditation, au Queen Sirikit National Convention Centre.

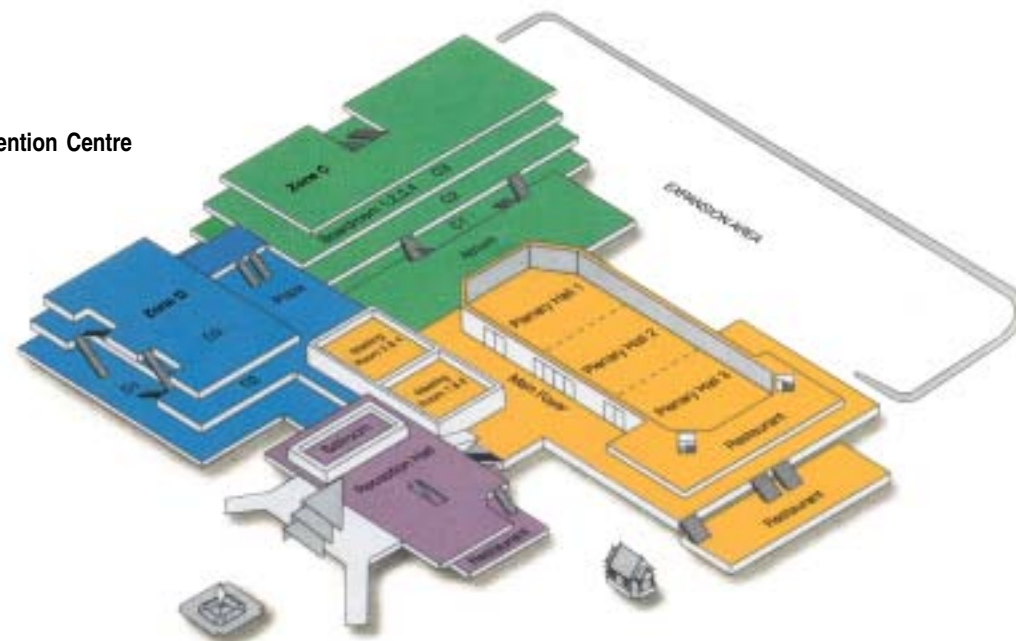
Les formulaires dûment remplis devront être accompagnés d'une copie de la carte de presse et d'une lettre d'affectation sur papier à en-tête officiel, signée par le rédacteur en chef ou le chef de bureau.

Seuls les représentants de médias munis d'une **carte de presse spéciale** pourront avoir accès aux réunions, aux manifestations parallèles et au secteur de la presse. Les cartes de presse seront délivrées sur place, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Les journalistes souhaitant obtenir de plus amples renseignements sont priés de consulter le site www.unis.unvienna.org

Des informations complémentaires sur le Congrès sont disponibles sur le site www.unodc.org

Queen Sirikit
National Convention Centre



LE ONZIÈME
CONGRÈS DES NATIONS UNIES
pour la Prévention du Crime
et la Justice Pénale
Bangkok (Thaïlande)
18-25 avril 2005

SYNERGIES ET RÉPONSES

Alliances stratégiques pour
la prévention du crime et la justice pénale



Depuis un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies organise des congrès qui visent à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le développement de la criminalité.

Ces congrès quinquennaux ont eu un impact sur les politiques de justice pénale, les procédures nationales et les usages déontologiques dans le monde entier. Ils revêtent une importance vitale aujourd'hui, car la mondialisation de nombreux problèmes contemporains, dont la criminalité, fait de la collaboration internationale une priorité urgente.

Les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour élaborer des directives internationales en matière de justice pénale ne sont pas sans précédent dans l'histoire. En 1872, la Commission internationale sur l'emprisonnement - qui est devenue par la suite la Commission internationale pénale et pénitentiaire - a été créée au cours d'une conférence internationale en vue de formuler des recommandations pour une réforme pénitentiaire. La Commission internationale pénale et pénitentiaire a adhéré à la Société des Nations et a continué à organiser, tous les cinq ans, des conférences sur la lutte contre la criminalité.

La Commission ayant été dissoute au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ses attributions furent transférées en 1950 à l'Organisation des Nations Unies, qui a poursuivi la pratique consistant à organiser, tous les cinq ans, une conférence internationale sur les questions relatives à la lutte contre la criminalité. C'est ainsi que le premier Congrès des Nations Unies fut organisé à Genève en 1955.

Cinquante ans plus tard, le Gouvernement thaïlandais maintient la tradition en accueillant à Bangkok le onzième Congrès des Nations Unies, dont le thème est **“Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale”**.

Ces congrès quinquennaux ont eu un impact sur les politiques de justice pénale, les procédures nationales et les usages déontologiques dans le monde entier. Ils revêtent une importance vitale aujourd'hui, car la mondialisation de nombreux problèmes contemporains, dont la criminalité, fait de la collaboration internationale une priorité urgente.

Discussions générales

Les discussions du Congrès, sur son cinq questions de fond, aura lieu en séance plénière et au sein de deux comités.

Dimanche 17 avril 2005	
P	• Consultations préalables
Lundi 18 avril 2005	
P	• Point 1: Ouverture du Congrès • Point 2: Questions d'organisation • Point 3: Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée
C I	• Point 6: Délinquance économique et financière: défis pour le développement durable
C II	• Point 5: Corruption: menaces et tendances au XXIe siècle
Mardi 19 avril 2005	
P	• Point 3: Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée (suite)
C I	• Point 6: Délinquance économique et financière: défis pour le développement durable (suite)
C II	• Point 5: Corruption: menaces et tendances au XXIe siècle (suite)
Mercredi 20 avril 2005	
P	• Point 4: Coopération internationale contre le terrorisme et liens entre le terrorisme et d'autres activités criminelles dans le contexte de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
C I	• Point 7: Application effective des normes: cinquante années d'action normative en matière de prévention du crime et de justice pénale
C II	• Point 5: Corruption: menaces et tendances au XXIe siècle (suite)
Judi 21 avril 2005	
P	• Point 4: Coopération internationale contre le terrorisme et liens entre le terrorisme et d'autres activités criminelles dans le contexte de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (suite)
Samedi 23 avril 2005	
P	• Débat de haut niveau
Dimanche 24 avril 2005	
P	• Débat de haut niveau
Lundi 25 avril 2005	
P	• Examen des recommandations • Résultat des délibérations du Comité I et du Comité II • Point 8: Adoption du rapport du Congrès • Clôture du Congrès

Ateliers

Les ateliers se dérouleront au sein du Comité I et du Comité II.

Mercredi 20 avril 2005	
C II	• Atelier 5: Mesures de lutte contre la délinquance économique, notamment le blanchiment d'argent (après-midi)
Judi 21 avril 2005	
C I	• Atelier 1: Renforcement de la coopération internationale en matière de détection et de répression, y compris les mesures d'extradition
C II	• Atelier 5: Mesures de lutte contre la délinquance économique, notamment le blanchiment d'argent (matin) • Atelier 4: Mesures de lutte contre le terrorisme, avec référence aux conventions et protocoles internationaux pertinents (après-midi)
Vendredi 22 avril 2005	
C I	• Atelier 2: Intensification de la réforme de la justice pénale, notamment en ce qui concerne la justice réparatrice
C II	• Atelier 4: Mesures de lutte contre le terrorisme, avec référence aux conventions et protocoles internationaux pertinents (matin) • Atelier 6: Mesures de lutte contre la criminalité liée à l'informatique (après-midi)
Samedi 23 avril 2005	
C I	• Atelier 3: Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque
C II	• Atelier 6: Mesures de lutte contre la criminalité liée à l'informatique (matin)

PPlénière
C IComité I
C IIComité II

Manifestations organisées par des ONG

Les rencontres professionnelles parallèles font partie intégrante du programme du Congrès. Organisées principalement par des ONG, elles permettront d'examiner, dans le cadre d'un débat animé auquel participeront des intervenants de renom, un grand nombre de questions importantes, notamment:

- La prévention du crime dans le contexte des catastrophes naturelles: enseignements tirés
- Les lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels
- La délinquance économique et financière
- La restauration du système judiciaire dans les pays déchirés par les conflits
- La Charte des droits fondamentaux des détenus
- La justice réparatrice dans les pays en développement
- Le rôle et l'importance de l'enseignement de la criminologie et de la formation dans le domaine de la justice
- Le renforcement de la capacité de la société à lutter contre la criminalité, la drogue et le terrorisme

Expositions

Au cours du Congrès, les participants du secteur privé organiseront des expositions qui compléteront l'action de l'Organisation des Nations Unies visant à encourager l'assistance et l'appui techniques aux mesures nationales.

